

Technicien d'Études du Bâtiment option B : Assistant en Architecture

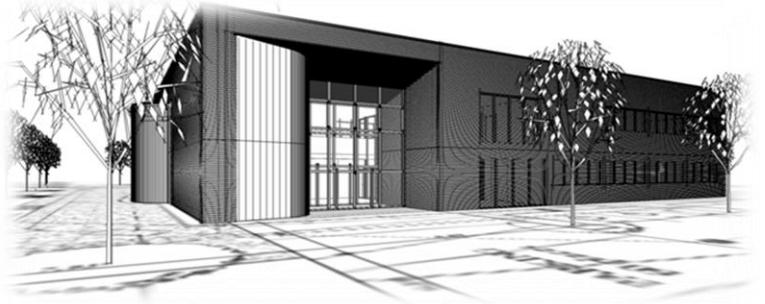
Analyser... Relever... Dessiner... Maquetter... Quantifier... Estimer...

ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Le titulaire du **Bac Pro TEBA** est un technicien collaborateur en architecture. Sa mission principale est de traduire graphiquement les projets architecturaux.

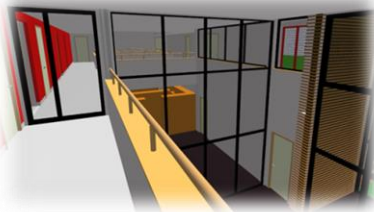
Son intervention se situe à tous les niveaux de l'acte de construire, à savoir :

- l'élaboration du dossier de définition,
- la consultation des entreprises,
- l'analyse des offres,
- la préparation des travaux,
- le suivi de la réalisation,
- la réception des ouvrages.



Il exerce ses compétences dans 3 domaines d'intervention principaux, sous le contrôle de sa hiérarchie, pour :

⌘ Des travaux d'architecture



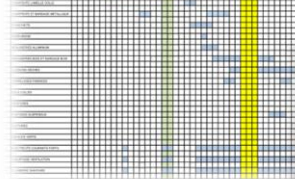
- travaux de relevé et de description d'ouvrages,
- travaux graphiques d'esquisses et de mise en forme des projets d'étude,
- travaux graphiques en CAO/DAO en phases d'avant-projet, de consultation et d'exécution des travaux,
- travaux de traitement des images,
- réalisation de maquettes et de perspectives.

⌘ Des études techniques et/ou administratives



- constitution des dossiers,
- vérification de documents graphiques,
- quantification et estimation partielles d'un projet.

⌘ Le suivi de travaux



- mettre à jour le dossier d'exécution de l'ouvrage,
- contrôler et pointer l'avancement des travaux,
- assister aux réunions de chantier,
- assurer le suivi de la réception et livraison de l'ouvrage.

Le titulaire du Bac Pro TEB AA exerce ses activités en priorité dans les entreprises d'architecture et de maîtrise d'œuvre. D'autres secteurs d'activités peuvent l'accueillir comme :

- les collectivités territoriales,
- les grands groupes du secteur du bâtiment,
- les architectes d'intérieur.
- les donneurs d'ordres institutionnels,
- les entreprises du paysage,

Ces interventions s'exercent en priorité dans le cadre de programmes, publics ou privés, de constructions neuves, de rénovations ou de réhabilitations d'ouvrages, comme des maisons individuelles, des logements collectifs, des bâtiments industriels et commerciaux, des équipements publics, des projets en urbanisme et/ou paysage.

FORMATION PROPOSEE

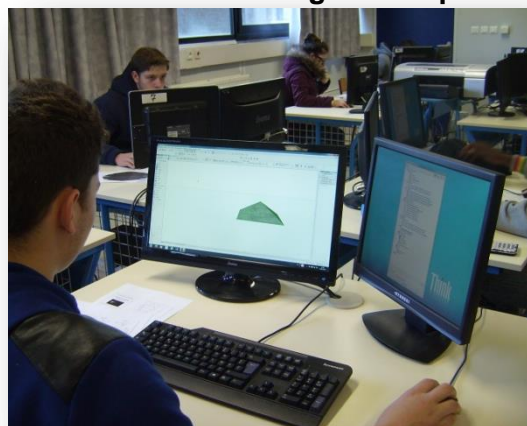
La formation inclut :

- un enseignement général,
- un enseignement technologique et professionnel,
- des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) d'une durée de 22 semaines réparties sur les 3 années.

Réalisation de maquettes



Activités en salle d'enseignement professionnel



Section Européenne



Assurée en co-enseignement, Anglais, Professionnel, la section permet aux élèves de participer à un voyage en Angleterre et de passer, en terminale, une certification qui validera leurs compétences en Anglais.

ADMISSION sur dossier après la classe de 3ème.

Sous certaines conditions peuvent être admis en deuxième ou troisième année les élèves titulaires des formations suivantes : BEP ou CAP Construction Bâtiment Gros œuvre et de tous les diplômes du bâtiment (topographe, charpente, bois, dessinateur en génie civil, opérateur géomètre...).

POURSUITE D'ETUDES après le baccalauréat

Le baccalauréat professionnel a pour objectif principal l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études vers l'un des B.T.S. du secteur de la construction (**BTS Etude et Economie de la Construction** au lycée Caraminot) est possible.